

PAR COURRIEL

Drummondville, le 22 avril 2024

Monsieur Richard Deschamps
Sous-ministre associé
Ministère de la Santé et des Services sociaux
405, avenue Ogilvy, 4^e étage
Montréal (Québec) H3N 1M3

Monsieur Alexandre Hubert
Secrétaire associé
Secrétariat du Conseil du trésor
875, Grande Allée Est, 2^e étage, secteur 800
Québec (Québec) G1R 5R8

Madame Paule De Blois
Sous-ministre
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Présentation des recommandations des archivistes médicaux du Québec mises à jour

Madame,
Messieurs,

Comme vous le savez, l'Association des gestionnaires de l'information de la santé du Québec (AGISQ) est la voix des archivistes médicaux du Québec. Comme spécialiste de l'information clinique, l'archiviste médical est la personne responsable de l'analyse des données en terme administratif et clinique. Parfois registraire, spécialiste de la codification, spécialiste de l'extraction de données et de l'analyse de qualité, l'archiviste médical est un professionnel aux multiples compétences. Ce sont les archivistes médicaux qui traitent, protègent et divulguent, conformément aux lois et règlements en vigueur, les renseignements de santé des Québécois.

Nous nous adressons aujourd'hui à vous en la qualité de vos postes au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux, du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère de l'Enseignement supérieur, pour traiter d'un objectif crucial : réformer la profession d'archiviste médical en celle de technicien en information clinique. Ce changement, essentiel pour assurer un traitement efficace et sécurisé des données médicales, nécessite une approche coordonnée entre vos trois instances gouvernementales.

...2

D'entrée de jeu, il est important de noter que la profession d'archiviste nécessite une sérieuse mise à jour pour répondre aux besoins actuels et futurs, engendrés notamment par le virage numérique en santé et les nouveaux besoins du réseau. Si l'on maintient le cadre actuel, il ne sera pas possible de s'adapter aux nouvelles réalités des archives médicales. C'est pourquoi, la formation de base et la formation continue des archivistes médicaux, ainsi que le corps d'emploi lui-même, doivent subir des changements importants.

Ainsi, nous vous proposons trois recommandations clés pour que le gouvernement du Québec puisse réaliser cette réforme :

1. La création d'un nouveau corps d'emploi, soit *technicien en information clinique*;
2. L'accélération de la mise à jour de la formation de base;
3. L'octroi d'un soutien financier à l'AGISQ visant à assurer la formation continue.

Nous sommes convaincus qu'il serait profitable à l'État québécois que les archivistes médicaux aient leurs propres classes d'emploi au sein de la fonction publique. Cela permettrait à ces professionnels d'assurer la gestion efficace des données et de l'information en leur donnant l'autonomie et les outils nécessaires pour assumer ces nouvelles responsabilités.

Seulement, si l'on souhaite assurer la mise à jour des compétences des néophytes du métier pour assumer ces nouvelles responsabilités, il faudra procéder à l'accélération de la mise à jour de la formation de base. Cela permettrait à la prochaine génération d'archivistes médicaux, ou de techniciens en information clinique si l'on s'en donne les moyens, d'être outillée pour préserver adéquatement et efficacement la confidentialité des données des usagers.

Enfin, en complément aux mesures recommandées ci-dessus, nous demandons et recommandons l'octroi d'un soutien financier à l'Association pour assurer la formation continue obligatoire des archivistes médicaux. Une formation adéquate des professionnels déjà sur le terrain garantira le succès du virage numérique et la création du dossier de santé unique.

Pour discuter en détail de nos recommandations quant à la réforme de la profession d'archiviste médical en celle de technicien en information clinique, nous sommes ouverts à tenir une rencontre.

Nous vous saurions gré de bien vouloir donner suite à cette communication, notamment en répondant à notre proposition de rencontre, mais surtout en nous tenant informés officiellement du processus à suivre pour une reclassification du corps d'emploi.

Veuillez recevoir, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente,



Marie-Christine Demers

p. j. Lettre ouverte « Les archivistes médicaux au rendez-vous pour le virage numérique en santé » – Le Soleil

c. c. Mme Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

M. Christian Dubé, ministre de la Santé

Mme Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur